

Résumé de la communication

Une collaboration archivistes-chercheurs : la collecte des archives de l'éducation prioritaire aux Archives nationales

Lydie Heurdier et Anne Rohfritsch

Les premières zones prioritaires ont vu le jour en 1981 avec pour objectif principal de lutter contre l'échec scolaire dans les territoires concentrant le plus de difficultés sociales. Cette politique éducative fortement déconcentrée – les choix de classements sont du ressort des recteurs jusqu'en 2006 – pose un problème particulier d'archivage. La discontinuité du pilotage national, les labels successifs (ZEP, REP et ZEP, RAR et RRS, ÉCLAIR et RRS, REP et REP+), la multiplicité des acteurs chargés de sa mise en œuvre rendent en effet complexe la collecte des traces de fonctionnement à tous les niveaux hiérarchiques (national, académique, départemental ou local).

La collaboration entre les Archives nationales et des chercheurs, adossés au laboratoire CIRCEFT-ESCOL de l'université Paris 8, autour de la question de la sauvegarde des archives de l'éducation prioritaire a vu le jour en 2014, sous l'impulsion de militants inquiets de constater à la fois la méconnaissance générale de cette politique et la disparition progressive des premiers acteurs et de leurs archives. Dès février 2015, la mise en ligne d'un guide des sources conservées aux Archives nationales a ainsi permis de faire émerger les archives produites sur le sujet par l'administration centrale (cabinets ministériels et bureau en charge des établissements d'éducation prioritaire notamment). Au-delà de l'échelon national, dont les archives sont collectées systématiquement par la mission auprès des MENESR, le groupe de travail Archives nationales-Paris 8 a également souhaité sensibiliser, lors d'une journée d'étude organisée pour les 35 ans de la circulaire fondatrice de la politique d'éducation prioritaire (1^{er} juillet 1981), tous les acteurs concernés par la sauvegarde des archives : membres de l'Éducation nationale en poste, archivistes des rectorats, chercheurs et universitaires, mais aussi anciens militants ou responsables connus pour leur implication dans la mise en œuvre de la politique initiée par Alain Savary.

Un premier bilan permet aujourd'hui de présenter les avancées du projet, mené en collaboration avec le SIAF et la mission des archives auprès des MENESR, d'interroger les modalités actuelles de la collecte aux AN, de faire dialoguer approche réglementaire et approche scientifique. L'entrée aux Archives nationales en avril 2017 du fonds d'Alain Bourgarel, pionnier de l'éducation prioritaire en France, marque une avancée significative. Croisé avec les sources d'archives publiques d'ores et déjà collectées, il offrira un matériau de recherches inédit, tant aux historiens qu'aux sociologues de l'éducation, et plus largement à tous ceux qui s'intéressent à la politique de la ville ou aux politiques sociales et éducatives des trente dernières années.

Un travail de recensement des fonds existant dans plusieurs académies est par ailleurs en cours avec la collaboration de chargés de mission académique pour l'éducation prioritaire, d'archivistes de rectorat et d'archivistes départementaux. Un échantillonnage des ZEP historiques, celles classées dès 1981 et qui le sont toujours, devrait faciliter la recherche d'archives et le travail partenarial engagé dans les académies. Si en moyenne 20 % aujourd'hui des écoliers et collégiens sont scolarisés dans un établissement classé, parfois il s'agit de 30 ou 40 % de la population relevant de la scolarité obligatoire qui est concernée. Tel est le cas par exemple de certains départements ultramarins.

Ce projet est un vaste chantier, qui a reçu cette année le soutien financier du Comité universitaire de l'information pédagogique (CUIP) et qui a besoin pour aboutir de la participation et du soutien de tous les acteurs éducatifs, quel que soit leur niveau hiérarchique, comme de tous les collègues archivistes.

Lydie.heurdier-deschamps@univ-paris8.fr
anne.rohfritsch@culture.gouv.fr